

**REMBOURSÉ par la plupart des régimes
d'assurance publics et privés^{1-12*}**

GUIDE POSOLOGIQUE

Pr **REXULTI^{MD}** pour les patients
atteints de :

- ▶ **SCHIZOPHRÉNIE**
- ▶ **TROUBLE DÉPRESSIF MAJEUR**
- ▶ **AGITATION ASSOCIÉE À LA
DÉMENCE D'ALZHEIMER**

**La dose recommandée est
différente pour chaque indication.**
Consultez les détails à l'intérieur.

Pr REXULTI^{MD} est indiqué¹³ :

- pour le traitement de la schizophrénie (SZ) chez les adultes;
- en appoint à des antidépresseurs pour le traitement du trouble dépressif majeur (TDM) chez les adultes ayant obtenu une réponse inadéquate aux traitements antérieurs avec des antidépresseurs prescrits pour l'épisode dépressif en cours;
- pour le traitement symptomatique de l'agitation associée à la démence d'Alzheimer (ADA) chez les patients démontrant un comportement agressif et n'ayant pas répondu aux interventions non pharmacologiques.

* REXULTI est admissible à un remboursement dans le cadre du Programme des services de santé non assurés, de Service correctionnel du Canada et d'Anciens combattants Canada (usage général) et à une couverture en vertu du régime d'assurance médicaments des provinces et territoires suivants : Alberta, Nouveau-Brunswick (prestation régulière); Ontario (usage général); Manitoba, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve-et-Labrador et Territoires du Nord-Ouest (sans restriction).



Pr **REXULTI**^{MD}

Faites confiance à notre expérience

► **Vaste expérience dans toutes les indications au Canada**

**Plus de
9 ans**

**d'expérience clinique
au Canada^{14*}**

**> 15 000
prescripteurs
canadiens
de REXULTI^{15*}**

**> 217 800
patients**

**traités par REXULTI au Canada
depuis son lancement^{15*}**

► **3 indications**

SZ

2017¹⁴

TDM

2019¹⁴

ADA

2024¹⁴

* La pertinence clinique est inconnue.

Schizophrénie

► Posologie recommandée avec un simple ajustement¹³

1. Instaurer avec	2. Dose cible recommandée	3. Dose maximale
 1 mg/jour	 à  2 à 4 mg/jour	 4 mg/jour

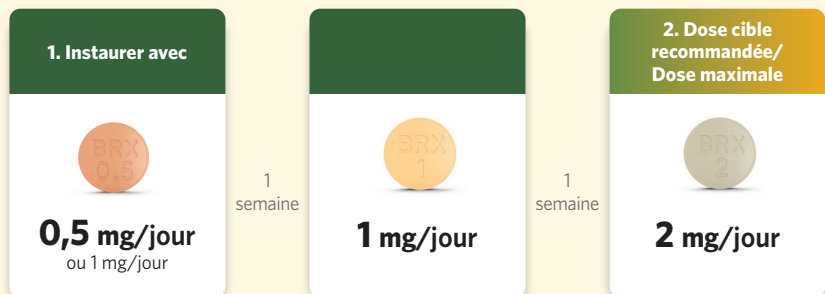
D'après la monographie de produit

- L'ajustement posologique dans le cadre des essais cliniques de courte durée (6 semaines) à doses fixes était de 1 mg/jour les jours 1 à 4, de 2 mg/jour les jours 5 à 7 et de 2 à 4 mg/jour à partir du jour 8.
- Lors de l'étude déterminante de longue durée (52 semaines) contrôlée par placebo et menée à double insu avec répartition aléatoire et phase de sevrage, la dose quotidienne moyenne de ^{Pr}REXULTI^{MD} s'établissait à 3,6 mg au moment de la dernière visite prévue dans le cadre de l'étude.
- Aucune donnée n'a été recueillie systématiquement pour étudier le remplacement d'autres antipsychotiques par REXULTI ou l'administration concomitante de REXULTI avec d'autres antipsychotiques. Il faut réduire au minimum la période de prise concomitante des deux antipsychotiques.
- Il faut réévaluer périodiquement s'il convient de poursuivre le traitement et si sa posologie est appropriée. Les patients doivent être traités à la dose efficace la plus faible qui procure une réponse clinique et une tolérabilité optimales.

Veuillez consulter la monographie pour obtenir les renseignements complets sur la posologie.

Trouble dépressif majeur

► Posologie recommandée dans le cadre d'un schéma d'ajustement posologique flexible¹³



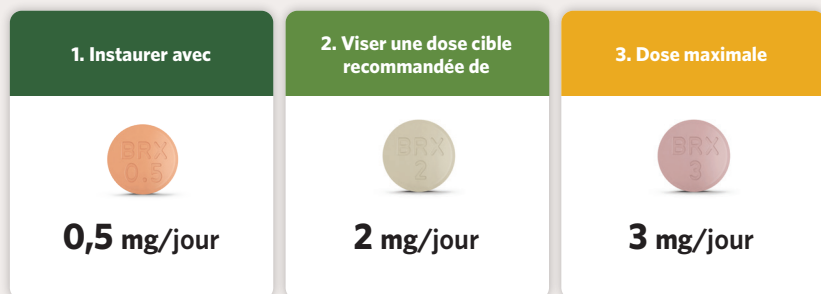
D'après la monographie de produit

- Les augmentations de la dose doivent être effectuées à 1 semaine d'intervalle, selon la réponse clinique du patient et la tolérabilité du médicament. Il faut réévaluer périodiquement s'il convient de poursuivre le traitement et si sa posologie est appropriée.
- Aucun bienfait additionnel n'a été démontré à des doses supérieures à 2 mg/jour.
- On ignore la durée requise du traitement d'appoint par ^{Pr}REXULTI^{MD}. Lorsque REXULTI est prescrit en association avec des antidépresseurs pour traiter un TDM, ce doit être pour la période la plus brève qui est cliniquement indiquée.

Veuillez consulter la monographie pour obtenir les renseignements complets sur la posologie.

Agitation associée à la démence d'Alzheimer

► **Schéma d'ajustement posologique recommandé, conçu pour être facile à suivre**¹³



D'après la monographie de produit

- L'ajustement posologique recommandé est de 0,5 mg/jour les jours 1 à 7, de 1 mg/jour les jours 8 à 14 et de 2 mg/jour à partir du jour 15.
- Après au moins 14 jours à une dose de 2 mg, 1 fois par jour, la dose peut être augmentée jusqu'à la dose maximale recommandée, qui est de 3 mg, 1 fois par jour, si une telle augmentation est justifiée sur le plan clinique. Il faut utiliser la dose efficace la plus faible possible pour minimiser le risque d'événements indésirables.
- Il est conseillé aux médecins d'évaluer les risques et les bienfaits de l'emploi de ^{Pr}REXULTI^{MD} chez les patients âgés atteints d'ADA en tenant compte pour chacun d'eux des facteurs de prédiction du risque d'accident vasculaire cérébral ou des comorbidités cardiovasculaires existantes.
- Il faut envisager de mettre fin au traitement en cas de signes et de symptômes d'événements indésirables cérébrovasculaires.

Veuillez consulter la monographie pour obtenir des renseignements complets sur la posologie.



Consultez la monographie de produit au www.rexultimonographie.ca pour obtenir des renseignements importants sur l'utilisation clinique, les mises en garde et précautions, les effets indésirables, les interactions médicamenteuses et la posologie qui n'ont pas été abordés dans le présent document. La monographie est également offerte sur demande, en appelant au **1 877 341-9245**.



**Vous voulez en savoir plus
sur ^{Pr}REXULTI^{MD} ou avez
besoin d'échantillons?
Visitez REXULTI.ca/fr**

Références :

1. REXULTI. Données internes. Régime d'assurance privé. **2.** Ministère de la Santé de l'Alberta. Liste des médicaments. 1^{er} avril 2021. **3.** Régime d'assurance médicaments du Manitoba. Résultats de recherche. 1^{er} décembre 2021. **4.** Programme de médicaments de l'Ontario. Liste des médicaments. 26 février 2021. **5.** Données internes. Otsuka Pharmaceutical Co., Ltd. 2019. Couverture par le SSNA. **6.** Terre-Neuve-et-Labrador. Mise à jour de la liste des médicaments. 12 mai 2022. **7.** Service correctionnel du Canada. Données internes. Août 2019. **8.** Anciens combattants Canada. Résultats de recherche. 2 novembre 2021. **9.** Territoires du Nord-Ouest. Données internes. 17 novembre 2020. **10.** Régime d'assurance médicaments du Nouveau-Brunswick – Bulletin n° 1087. 26 septembre 2022. **11.** Liste des médicaments du programme Pharmacare de la Nouvelle-Écosse – Nouvelles. Septembre 2022. **12.** Santé IPÉ. Bulletin Pharmacare. 16 novembre 2022. **13.** Monographie de REXULTI. Otsuka Pharmaceutical Co., Ltd. **14.** Santé Canada. Avis de conformité. REXULTI. **15.** REXULTI. Données internes sur l'expérience.



Toutes les marques de commerce suivies des mentions ^{MD} ou ^{MC} sont protégées (déposées ou non) par leurs propriétaires ou concédants de licence. Pour obtenir plus d'information, veuillez visiter le www.otsukacanadatm-mc.ca.

© Otsuka Canada Pharmaceutique et Lundbeck Canada Inc. Tous droits réservés.



OTS-REX-00174F

